

L'Orée n°5

Syndicat de Quartier de CAP de BOS—PESSAC

L'ORÉE

N° 5 OCTOBRE 2006

Sommaire

- Bienvenue aux nouveaux résidants du Quartier (page I)
- A propos des abris voyageurs. (Page II)
- Antennes de Téléphonie Mobile (Pages III, IV, V)
- Projet d'aménagement « Chappement/Lucildo » (page VI)
- Course des Jeunes, lâcher de ballons-retour des cartons, aide aux devoirs, rentrée des clubs (page VII)

Le Syndicat de Quartier Souhaite la bienvenue aux nouveaux résidants qui se sont installés à Cap de Bos depuis le début de l'été.

Il se tient à leur disposition pour les aider, le cas échéant, à mieux connaître ce quartier, émergeant de la forêt à partir de 1979...

En occitan, « CAP de BOS » signifie « lisière » ou « orée du bois. »...d'où le titre donné à notre journal de quartier !

A PROPOS des ABRIS-VOYAGEURS

Sans doute allons-nous nous répéter, mais c'est d'abord, hélas, la persistance d'une situation déplorable qui est en cause !

Déjà en matière de transport en commun, notre quartier n'a rien gagné à la réorganisation de la ligne 46 et pour ceux qui veulent se rendre à Bordeaux par la barrière de Pessac, c'est même la perte d'une commodité qu'ils ont subie ! Mais, en plus, c'est exposés aux intempéries que les usagers doivent attendre l'autobus !

A ce sujet, voici le courrier que nous avons adressé à la mairie le 19/09:

... » Depuis la rupture du contrat avec le précédent fournisseur de mobilier urbain, le quartier Cap de Bos est totalement dépourvu d'abris voyageurs ! S'il est admissible, qu'en pareil cas, il faille patienter quelque temps pour retrouver de nouveaux équipements, nous considérons que le temps maintenant écoulé depuis la déconstruction de l'existant est déjà excessif - Les usagers vont devoir subir, à nouveau et sans protection, les intempéries saisonnières.

S'agissant du terminus "Cap de Bos" de la ligne 46, il nous était dit, avant les vacances d'été, que l'empêchement était imputable à une insuffisante largeur du trottoir...

Aujourd'hui, une affichette nous informe que "les abris sont en fabrication (sic), que la ville de Bordeaux sera servie au 31 septembre et les autres communes au 31 décembre !

Nous posons alors les questions suivantes :

1° / Pourquoi et comment de nouveaux abris ont-ils pu être installés dans PESSAC, sur des trottoirs étroits, délestés du panneau qui aurait fait obstacle au passage des landaus et des fauteuils roulants et non à Cap de Bos ?

2° / Comment peut-on admettre qu'une collectivité puisse passer un tel marché avec un fournisseur sans exiger une date butoir de mise en place ?

Comment les négociateurs ont-ils pu négliger les critères d'une "démarche qualité" que sont : "zéro défaut" et "zéro délai" ?

3° / Le trottoir du terminus de Cap de Bos n'ayant pas été élargi pendant l'été, l'affichette d'information ne dit pas comment le matériel attendu pourra être installé... à moins que notre proposition de le déplacer 30 mètres plus loin, face à la maison de quartier, ait été retenue ? »

Suspectes antennes !

L'été aura été chaud à Cap de Bos puisque 354 pétitionnaires opposés à la nouvelle antenne de téléphonie mobile - parents d'élèves, résidents et riverains - sur l'immeuble de la Renardière, ont conduit au retrait du projet !

Le syndicat de quartier dont la raison d'être est d' "*œuvrer à l'amélioration du lien social, d'agir pour l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité générale et la protection de l'environnement*" (cf. art 2 de ses statuts), n'a évidemment pas été indifférent à ce mouvement !

C'est au cours de la réunion publique du 28 août, organisée par les promoteurs de la protestation, que Monsieur Jean-Jacques BENOÎT, président d'"Aquitanis", était venu faire part de cette importante décision ; décision qu'approuva Monsieur Alain ROUSSET, premier adjoint, en s'interrogeant sur la meilleure manière dont une collectivité publique pourrait concilier l'inéluctable essor de la téléphonie mobile avec la protection de l'environnement et de la santé publique.

Car c'est bien cela le **nœud gordien** du problème !

Ainsi va le monde aujourd'hui, le progrès technologique, sous ses multiples formes, nous donne, d'un côté, une amélioration du bien-être quotidien et de l'autre, tout un cortège de nuisances, **perceptibles** ou **insidieuses**, **immédiates** ou **différées** ! (1)

On sait déjà que la combustion exponentielle des énergies fossiles risque de provoquer des dégâts irréversibles à la planète *Terre* ! Mais, qui accepte de renoncer au confort ménager ou à l'automobile ? Les remplace-t-on par le nucléaire que le traitement des déchets, à son tour, devient préoccupant ! Quant à l'alcool et au tabac, bien que les ravages sur la santé publique soient connus et comptabilisés, les consommateurs ne manquent pas et l'état en retire de confortables recettes budgétaires !...

Débarquant soudainement sur terre, un extra-terrestre pourrait sans doute penser que la race humaine est terriblement suicidaire...tant qu'il n'aurait pas été initié aux règles de l'économie de marché ! Car, qui pourrait le nier, dans tout cela, la recherche de rentabilité financière l'emporte trop souvent sur toute autre considération - y compris en téléphonie !

Cela dit, revenons sur les nuisances avérées ou supposées des antennes puisque de nombreuses controverses d'ordre scientifique s'y manifestent sans qu'à ce jour aucune conclusion irréfutable, de totale dangerosité ou de totale innocuité n'ait encore été apportée... et c'est bien en raison de cela qu'ont été instaurées, officiellement, les règles du "*Principe de Précaution*"...

Petite histoire de la genèse de la charte tripartite conclue entre les trois opérateurs (Bouygues, Orange et SFR), la mairie de Pessac et la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac

En 2002, contre le projet d'installer une antenne sur un pylône EDF de l'avenue Saint-Exupéry, le syndicat de quartier *FRANCE* s'était mobilisé et *CAP de BOS* s'était joint aux manifestations d'opposition physique, au pied du pylône. A l'issue de longues négociations entre les trois parties au cours desquelles les opérateurs finirent par réfuter la qualité de signataire direct à la fédération des syndicats de quartiers, une charte fut établie dans laquelle la mairie joue désormais le rôle de signataire direct avec les opérateurs et d'"interface" avec la fédération.

Vous trouverez le texte complet de la charte sur le site : www.federation-quartiers-pessac.com (*entrez, Grands dossiers, Les antennes de téléphonie mobile, La charte relative à l'implantation des antennes de téléphonie mobile à Pessac*)

Concernant l'antenne de la Renardièrè, les dispositions de la charte ont été correctement appliquées. Compte tenu du fait que les caractéristiques étaient encore inférieures aux normes admises au plan national

et que le projet éloignait l'antenne de l'école, par rapport à sa position antérieure, la fédération avait jugé « raisonnable » (par opposition à « passionnel » de donner son accord... (à ce sujet, il est intéressant de noter que des protestataires de Talence demandent ...une charte !)

Nous noterons cependant un relatif déficit des modalités de concertation prévues sur le site si l'on en juge par les dispositions de la charte qui prévoient :

"...ce dossier sera examiné par la ville qui assurera l'information préalable du syndicat de quartier sur la base du dossier précité, ainsi qu'une concertation auprès des riverains qui se déroulera de la façon suivante :

- Organisation de la réunion à l'initiative de la ville et visite du site.*
- Présentation du projet par l'opérateur ou son prestataire, à la demande de la ville.*
- Discussion avec les riverains, appréciation et avis du syndicat de quartier.*

...Ce déficit serait-il à l'origine d'un mouvement bien conduit qui aura produit, dans l'urgence, une décision de nature politique ? nonobstant l'accord municipal initial !

Quoi qu'il en soit, en reprenant l'intervention du président du syndicat de quartier, lors de la réunion publique du 28 août, il est désormais urgentissime que les responsables de la conduite des affaires gouvernementales puissent nous dire—en dehors de toute considération d'ordre politico-économique— si OUI ou NON, les ondes électromagnétiques des antennes de téléphonie mobile diffusent insidieusement la maladie ou la mort ?

Si c'est OUI, il ne sera alors plus suffisant de dire : « éloignez-les de chez moi » mais urgent d'exiger leur destruction et, par voie de conséquence,... celle des téléphones portables !

Faut-il s'y préparer ?...

(1) lectures intéressantes :

« Le plein s'il vous plaît » de Jean Marc JANCOVICI

« Pour un catastrophisme éclairé » de Jean-Pierre DUPUY

Projet d'aménagement « Chappement /Lucildo »

Pour situer les lieux, sachez qu'il s'agit essentiellement de la zone comprise entre l'avenue du Dauphiné et l'avenue ^{al} Leclerc ainsi que de part et d'autre de l'avenue de la Poudrière (y compris en place de l'actuel « Pacha »).

Comme toujours en pareil cas, les conversations vont bon train et des inquiétudes s'expriment à propos de la destination de cette vaste zone arborée. Le syndicat de quartier ayant été sollicité, sans posséder les réponses attendues, nous avons posé les questions suivantes à la mairie :

...« *Il est prévu un bassin d'étalement sur la zone. Où serait-il situé exactement ? Quelle serait sa superficie ?, ses raccordements ? Quelles seraient les incidences sur le voisinage ? (le "parc d'Aliénor" a déjà de sérieux problèmes avec l'évacuation des eaux !)*

- *Une allée longeant l'actuel fossé Chappement serait créée, sans cependant faire la jonction entre l'avenue général Leclerc et l'avenue du Dauphiné. Pour ce faire, des arbres seraient abattus...et ne seraient pas remplacés ! ?*

- *Des constructions à caractère social seraient prévues ; de quel type, de quelle capacité ?*

- *Un ou plusieurs équipements publics seraient envisagés ; de quelle nature, de quelle capacité ?*

- *Une vaste zone boisée existe sur ce site, quel serait son destin ?*

A la suite d'une réunion sur le P.L.U., le 20/09, voici ce qu'a pu en dire l'Adjoint à l'urbanisme :

« *Ce projet n'est qu'à l'étape de la réflexion, rien n'est encore arrêté. A la mi-novembre, l'avant projet sera présenté aux trois syndicats de quartiers concernés (Cap de Bos, France, Magonty). Ensuite, ce seront les propriétaires des terrains qui seront invités (mais pas les riverains) ...ce qui laissera de la matière pour notre future réunion publique de mars prochain !...*

◆ **Lâcher de Ballons, Retour des cartons**

A ce jour, nous enregistrons le retour des cartons des deux participants suivants :

Antoine BARDET rue des gorges bleues

Virgile ARVIEU allée des abeilles.

Les parents qui auraient reçu des cartons en retour, et omis de nous les faire parvenir, sont invités à le faire, sans tarder, de façon à nous permettre d'organiser la remise des récompenses.

◆ **Course des jeunes**

Jeunes filles et jeunes garçons, vous êtes né(e)s dans les années 1992, 1993, 1994, 1995, venez participer, gratuitement, à la **course des jeunes** qui aura lieu le **dimanche 15 octobre**, au stade de Cap de Bos.

Distance : 2500 m., heure du départ : 11h30.

Les inscriptions seront reçues, sur place, à partir de 9 heures.

Une autorisation parentale garantissant l'aptitude physique à la pratique du sport sera exigée.

Tous les participants recevront un goûter, les mieux classés recevront des trophées et des lots en nature.

◆ **Connaissez-vous l'espace social de l'Alouette ?**

Il est situé tout près de Cap de Bos et offre diverses possibilités d'**animation**, de **loisirs éducatifs**, de soutien scolaire par l'**« aide aux devoirs »** Notre syndicat de quartier est représenté au conseil d'administration.

Ses coordonnées : 45 bd du Haut Livrac, Tél. : 05 57 26 46 46

csalouette@wanadoo.fr

◆ **La « rentrée » des clubs**

Nos deux clubs intégrés au Syndicat de Quartier ont repris leurs activités. Ainsi, vous trouverez, à la maison de quartier :

- Les jeudis après-midi : Le club des seniors

« **rencontres d'automne** » (Responsable : Mme Ch. TEILLET).

- Les vendredis après-midi : Le club « **couture** »

(Responsable : Mme Th. MARESCHAL).

Renseignez-vous, inscrivez-vous !

Tél. de la maison de quartier : 05 56 07 66 30

Le conseil d'Administration du Syndicat de Quartier

BECKER Jean-Pierre, 4 allée de Picardie (V.P.)
BENNEVAULT Dominique, 11 allée des Mouettes
BERNOCCO Jean-Claude 15 allée des Hérons
BLAISE Bernadette, 11 allée des Flamants
BLAISE Pierre, 11 allée des Flamants (V.P.)
BOITEAU André, 20 allée des Hérons
CASSOU Albert, 48 rue de Monterey
DUCOURNEAU Alain, 13 avenue du Dauphiné (Sec. Adj.)
FOUQUET Nicole, 23 avenue de Bretagne (Tr. Adj.)
LIMOUSIN Augustine, 2 rue de Belfort
MARESCHAL Thérèse, 140 avenue de la Poudrière (resp. club « couture)
PHILIP Claude, 1 avenue du Dauphiné
PROUST René, 18 rue des Ibis (P.) 0556368049 ; rene.proust@wanadoo.fr
RAUTUREAU Benoît, 2 allée des Mouettes (Tr.)
ROUSSEAU Claude, 168 bis avenue Général Leclerc (Sec.)
SAINGES Jean-Paul, 2 rue de Belfort
SAUVAGE Jackie, 7 rue d'Artois
TEILLET Christiane, 2 rue de Belfort (Resp.club « rencontres d'automne)

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Tél..... Adresse internet

J'adhère au Syndicat de Quartier de CAP de BOS—PESSAC

Date.....Signature.....

Je joins un chèque de DIX €.

(à remettre à l'un des membres du C.A. ci-dessus)